

REGLEMENT SPORTIF REGIONAL



OLYMPIADE 2024 – 2028

Saison 2025 – 2026

SOMMAIRE

Informations Générales - Ligue Régionale d'Escrime Bourgogne Franche-Comté

Préambule	p.6
1. Inscription – Engagement (cf. Règlement sportif fédéral)	p.6
2. Catégorie M9 - M11	p.6
3. Circuit régional catégorie M13 à Vétéran	p.7
4. Le classement régional	p.9
5. Les Championnats de Bourgogne-Franche-Comté	p.13
6. Les Epreuves Régionales	p.17
7. Règlement médical	p.19
8. Les critères de sélection aux Championnats de France via quota régional	p.19
9. Règlement Sabre Laser	p.23
10. Les stages sportifs	p.26
11. La formation de cadres	p.27
12. L'arbitrage	p.28

Annexes

- Fiche d'inscription au calendrier régional
- Demande de candidature à l'organisation d'un championnat régional BFC
- Demande de candidature à l'organisation d'un stage régional
- Fiche d'évaluation d'arbitre
- Surveillance médicale

Informations Générales Ligue Régionale d'Escrime Bourgogne Franche-Comté



La Ligue Régionale d'Escrime de Bourgogne Franche-Comté (LRE BFC) est composée des Comités Départementaux de Saône et Loire, du Jura, du Doubs, de Haute Saône, de Côte d'Or, de l'Yonne, du Territoire de Belfort et du département de la Nièvre.

La LRE, via son ETR, met en place la politique sportive à partir de la catégorie M13.

La LRE n'organisera qu'un championnat régional pour la catégorie M11 et une animation régionale M9 - M11.

Pour les catégories de M7 à M13 se référer, en priorité, au règlement sportif fédéral.

BUREAU	
Dominique VEYRAC	Présidente
Sabine BEUCHEY	Vice-Présidente / Pte CD.39
Michel JAVOUHEY	Vice-Président
Jean Luc ROBERT	Trésorier / Pt CD.71
Claude SUCHAUT	Secrétaire général
COMITE DIRECTEUR	
Alain GAMMA	Pt CD.25
Axel JOURDA	Pt CD.70
André VIELLE	Pt CD.90
Stéphanie BONTEMPS SALPOINTE	Pte CD.21
Sébastien THAUVIN	Pt CD.89
Valentin KABBOUT	Membre élu
Fabienne GAMMA	Membre élue
Christophe GAINET	Membre élu
Claude GAUTHIER	Membre élu
Laurent MARCEL	Membre élu
Dominique ALLEGRE	Membre élu
Justine CARE	Membre élue
Florian RAVET	Membre élu
Emilie VILLARD	Membre élue
Dominique BIGEY	Membre élu
Poste vacant	

CLUBS	
<u>CD.21</u>	
Didier CONTREPOIS	Pt / CED
Julien POULET	Pt / ALC Longvic
Valentin KABBOUT	Pt / ASPTT Dijon Escrime
Karine DELORME	Pte / Dijon Mousquetaires
Dominique FORELLE	Pt / AS Quetigny
Grégoire FAULIN	Pt / Beaune
<u>CD.25</u>	
Marie Lou PY	Pte / BUC
Gilles TERRYN	Pt / BRC
Christian DOCK	Pt / Pontarlier
Frédéric GASPAR	Pt / Valdahon
Nicolas WEICK	Pt / Lions de Montbéliard
Marco BURLA	Pt / Levier
<u>CD.39</u>	
Claude GAUTHIER	Pt / Lons le Saunier
Paul BERTRAND	Pt / Arbois
Bernard BOUTIGNY	Pt / Champagnole
Michael LEFEL	Pt / Saint Claude
Christophe GAINET	Pt / Dole
Anne Marie ROUCHON	Pte/ Dire En Corps
<u>CD.58</u>	
Philippe TRIQUET WATREMEZ	Pt / Nevers
Sophie TEIL	Pte / Varennes Vauzelles
<u>CD.70</u>	
Cédric LELU	Pt / Rioz
Ludovic CHOUCET	Pt / Gray
Axel JOURDA	Pt / Passe Avant
<u>CD.71</u>	
Jean Luc ROBERT	Pt / Macon
Arnaud BURCK	Pt / Chalon/ Saône
Alexandre HUMBERT	Pt / Autun
Jonathan LAVAURE	Pt / Paray le Monial
Julien FRANCOIS	Pt / Montceau Les Mines
Claude SUCHAUT	Pt / Espérance Le Creusot
Rémy PEILLON	Pt / CECB
<u>CD.89</u>	
Vincent GUERREAU	Pt / USC Monéteau
Christopher HOUNSOME	Pt / Auxerre
Fabien ROULIER	Pt / Paron Sens
<u>CD.90</u>	
Dominique BIGEY	Pt / Belfort
Jacques COLIN	Pt / Giromagny

L'ETR est composée de 7 commissions : 3 commissions d'armes, une commission Escrime Mixité, une commission Escrime Artistique et Sabre Laser, une commission Escrime Santé et une commission Formation & Emploi.

Préambule

A partir de la saison 2025-2026, un classement régional est instauré dans toutes les catégories, à partir de M13, et dans toutes les armes. Ce classement régional est établi à partir des compétitions composant le circuit régional.

Le circuit régional est composé du championnat régional de BFC, de 2 épreuves régionales, de tournois de club et des épreuves nationales. Chaque niveau de compétition du circuit régional aura un coefficient différent en fonction du niveau, de l'importance de la compétition (cf chapitre classement régional).

Le classement régional est utilisé pour le classement d'entrée de toutes les compétitions du circuit régional se déroulant au sein de la ligue régionale de Bourgogne Franche Comté et pour réaliser les sélections s'effectuant via un quota régional.

Pour toutes les sélections s'effectuant via le classement national se référer au règlement sportif fédéral de l'arme concernée.

1. Inscription – Engagement (cf. Règlement sportif fédéral)

Les engagements pour les épreuves nationales individuelles et par équipes accessibles sans quotas, ni sélection, sont effectués par les clubs.

Les engagements pour les championnats de France individuels et par équipes (quelle que soit la division), le challenge de France M13, la Fête des Jeunes individuelle et par équipes, sont effectués par les ligues régionales.

Il est de la responsabilité des tireur(se)s et des clubs de vérifier les engagements.

Pour la catégorie SENIOR, la Fête des Jeunes et les championnats de France, les frais d'inscription sont à régler directement sur l'extranet.

2. Catégorie M9 - M11

Un calendrier régional pour les compétitions de la catégorie M11 est centralisé par la Ligue régionale mais il n'y a pas de règlement sportif régional mis en place.

Les clubs organisateurs des tournois pour cette catégorie sont, donc, libres dans le choix de leur formule.

Un championnat régional est organisé en fin de saison en individuel et par équipe. Les équipes peuvent être mixtes et sont de club.

Une "Journée régionale des M9 - M11" sera mise en place en fin de saison. Cet évènement prendra la forme d'un plateau sportif et aux 3 armes.

Programme type de la journée :

- Accueil
- Echauffement en commun
- Déplacement par arme
- Atelier par arme
- Repas en commun
- Echauffement en commun
- Compétition soit par arme soit par équipe multi-arme

L'encadrement s'effectuera par les maîtres d'armes de l'ETR et les maîtres d'armes des clubs.

3. Circuit régional catégorie M13 à Vétéran

Le circuit régional est composé du championnat régional, de 2 épreuves régionales, des tournois des clubs de la ligue de BFC, sous réserve d'en avoir fait la demande et de respecter le cahier des charges tel que défini dans le chapitre 6 du règlement sportif régional BFC, des épreuves nationales pour les catégories M17 à vétérans. Une fois toutes les demandes reçues et collationnées, le bureau régional validera la composition définitive du circuit régional et le coordonnateur enverra par mail cette composition validée à toute les structures dans les meilleurs délais.

3.1. Les Epreuves Régionales

Les épreuves régionales, au nombre de 2 par saison, sont des épreuves inscrites obligatoirement au calendrier régional et prises en compte dans le classement national de sa catégorie. Les épreuves régionales se disputent des catégories M13 à vétérans dans les 6 armes. Les dates sont prédéfinies par l'ETR. Ces épreuves sont ouvertes à tous les licenciés de la FFE et aux tireurs étrangers des fédérations affiliées à la FIE.

3.2. Les tournois de club

Les tournois de club sont inscrits au calendrier et ne sont pas pris en compte dans le classement national, ils sont validés par l'ETR en début de saison. Pour faire partie de ces tournois, les clubs devront en faire la demande via le formulaire (voir en annexe) avant le 15 août de la saison précédente et ce, à chaque saison. En remplissant la demande d'inscription au calendrier régional, les clubs s'engagent à respecter le cahier des charges d'organisation de la ligue de BFC.

En fonction du nombre de tournoi de club inscrit dans la ligue, un ou 2 tournois hors ligue pourront être inscrits au sein du circuit régional après validation de la demande par la commission d'armes et l'ETR. Dans ce cas, le responsable de l'arme doit en faire la demande par mail auprès de l'ETR via le coordonnateur régional. L'ETR émettra un avis (positif, neutre ou négatif). Cette demande accompagnée de l'avis de l'ETR sera ensuite transmise par mail et discutée en bureau régional qui décidera ou non de l'intégration de ce tournoi hors ligue dans le classement régional.

3.3. Le championnat de Bourgogne-Franche-Comté

Le championnat de la Ligue régionale BFC est ouvert à tous les licenciés des clubs de la Ligue régionale BFC (tireur étranger compris). Il se dispute aux 6 armes en individuel et en équipe. Pour l'organisation et le déroulement de ce championnat se référer au chapitre correspondant.

3.4. Particularité par catégories

3.4.1. Les M13

La catégorie M13 est concernée par une épreuve nationale : le Challenge de France

3.4.1.1. Fleuret et Epée

- Epreuve individuelle : Epreuve nationale sur sélection via un quota régional. Le quota régional sera distribué dans l'ordre du classement régional.
- Epreuve par équipe : Cette épreuve est ouverte sans quota, aux équipes de clubs, départements, CID, et ligues régionales. Les équipes sont constituées de 4 tireurs minimum : 2 dames et 2 hommes, avec 2 remplaçants possibles, 1 dame et 1 homme.

3.4.1.2. Sabre

- Epreuve individuelle : Epreuve nationale ouverte sans quota
- Epreuve par équipe : Epreuve ouverte sans quota aux équipes de clubs, départements, CID, ligue régionale.

3.4.2. Les M15

La catégorie M15 est concernée par la filière H2036.

La filière H2036 est composée d'un 1/8ème de finale (épreuve de ligue), d'un 1/4 de finale (épreuve de zone), d'une ½ finale (épreuve nationale). Les épreuves individuelles de la filière H2036 sont accessibles aux tireurs licenciés à la FFE.

➤ Le 8^{ème} de finale ou épreuve de Ligue

Compétition ouverte à tous les licenciés de la Ligue régionale BFC. Les clubs engagent leurs tireurs en utilisant l'extranet de la FFE aux 6 armes avant le mercredi précédent 23 h 59.

La formule privilégiée pour ce 1/8^{ème} de finale sera 1 tour de poule de 6 ou 7 avec décalage club, puis tableau d'élimination directe. Le directoire technique a le droit de modifier la formule en fonction du nombre de participants. Il devra privilégier le nombre de matchs.

➤ Le ¼ de finale ou épreuve de zone : Fleuret et Epée

Compétition qualificative pour la ½ finale ouverte à tous les licenciés de la Ligue régionale BFC.

Les tireurs participants au ¼ de finale devront avoir participé au 8^{ème}. Un tireur n'ayant pu participer au 8^{ème} pourra, toutefois, être inscrit au ¼ de finale, si un certificat médical est envoyé par mail au coordonnateur de l'ETR la semaine suivant immédiatement le 8^{ème} de finale.

La formule est définie par le règlement de zone.

La qualification pour la ½ finale via les quotas s'effectue de la manière suivante :

- Tous les tireurs de la ligue régionale BFC ayant atteint les quarts de finale de la compétition de zone.
- Les places du quota régional restantes sont attribuées dans l'ordre du classement régional arrêté 2 semaines avant la date limite des inscriptions.

➤ La ½ finale ou épreuve nationale : Fleuret et Epée

Au fleuret homme et dame, à l'épée homme et dame : compétition se déroulant au niveau national et sur qualification via des quotas fédéraux.

La Ligue régionale peut engager un nombre de tireurs équivalent au quota communiqué à la suite des 8èmes de finale.

Des demandes justifiées de qualification pour la ½ finale sous forme de wild card peuvent être faites par les clubs et seront étudiées par les membres des commissions d'armes. Ces demandes doivent être envoyées par le Président du club concerné, par mail au coordonnateur de l'ETR dans les 2 semaines suivant le ¼ de finale. Cette demande accompagnée de l'avis de l'ETR sera ensuite transmise par mail et discutée en bureau régional qui décidera ou non de l'attribution de la wild card.

➤ **Le ¼ et la ½ finale : Sabre**

Les épreuves de ¼ et de ½ finale de la Fête des Jeunes se disputent en deux épreuves nationales distinctes.

Au sabre dame, les tireurs participants au ¼ de finale devront participer au 8^{ème} de finale. Un tireur n'ayant pu participer au 8^{ème} de finale pourra, toutefois, être inscrit au ¼ de finale, si un certificat médical est envoyé par mail au coordonnateur de l'ETR la semaine suivant immédiatement le 8^{ème} de finale.

Au sabre homme, la Ligue régionale BFC peut engager un nombre de tireurs équivalent au quota communiqué à la suite des 8^{èmes} de finale, distribué selon le classement régional.

Des demandes justifiées de qualification pour le ¼ et la ½ finale sous forme de wild card peuvent être faites par les clubs et seront étudiées par les membres des commissions d'armes. Ces demandes doivent être envoyées au coordinateur de l'ETR dans les 2 semaines suivant le 8ème et le ¼ de finale. Cette demande accompagnée de l'avis de l'ETR sera ensuite transmise par mail et discutée en bureau régional qui décidera ou non de l'attribution de la wild card.

➤ **La fête des Jeunes :**

La Ligue régionale BFC engage les tireurs en utilisant l'extranet de la FFE. Le mode de qualification est défini dans le chapitre « Championnat de France ».

3.4.3. Les M17, M20, Séniors et Vétérans

Les M17, M20, Senior et Vétéran sont concernés par la filière fédérale à savoir les épreuves nationales.

Pour connaître les modalités des épreuves nationales : voir le règlement sportif fédéral de chaque catégorie et de chaque arme.

4. Le classement régional

Le classement régional concerne les catégories M13 à vétéran à toutes les armes. Il a pour objectif de créer une animation sportive au sein de la Ligue régionale BFC. Il est ouvert à tous les licenciés de BFC. Il permet la qualification aux championnats de France via les quotas régionaux ou aux épreuves ouvertes à des quotas régionaux.

Les classements régionaux sont réalisés via l'extranet de la FFE.

Le nombre de points marqué par un tireur en compétition dépend :

- De la place du tireur : P
- Du nombre de tireurs présents : N
- D'un coefficient de force permettant de prendre en compte le niveau des tireurs présents : F
- D'un coefficient de compétition permettant de valoriser certaines compétitions : C

Le nombre de points est calculé par la formule logarithmique utilisée par la FFE pour les classements nationaux M15, à savoir :

$$R = F \times 100 \times (1,01 - \text{Log}(P) / \text{Log}(N)) \times C$$

- R : Nombre de points obtenus
- P : Place du tireur
- N : Nombre de tireurs présents
- F : Coefficient de force (ici sera toujours de 1)
- C : Coefficient multiplicateur

4.1. Principe

Le classement régional prend en compte toutes les compétitions inscrites au circuit régional. Le Challenge de France, la FDJ et les championnats de France seront des compétitions qui ne seront pas comptabilisées dans le nombre total des épreuves.

Le classement régional est remis à zéro chaque saison après la 1^{ère} compétition de la saison.

Le classement régional final prendra en compte le Challenge de France, la FDJ et les championnats de France.

4.2. Objectifs

La qualification aux différentes compétitions via les quotas régionaux s'effectuera dans l'ordre du classement régional.

Le classement régional doit être utilisé pour établir le classement d'entrée aux compétitions régionales prises en compte dans le classement régional.

4.3. Compétitions retenues

Le classement régional est un moyen de sélection mais c'est également un moyen de formation du jeune sportif au même titre que les stages régionaux. C'est pourquoi il faut donner un droit à l'erreur aux compétiteurs. Toutes les compétitions ne seront donc pas prises en compte les X meilleurs résultats.

Le nombre de compétitions retenues est fixé par le tableau ci-dessous et permettra la sélection pour le challenge de France, la FDJ et les championnats de France :

Nombre total de compétitions entrant dans le classement (sans la FDJ et les France)	Nombre de compétitions retenues dans le classement
4	3
5	4
6	5
7	5
8	6
9	7
10	8
11	9

4.4. Les coefficients

Type de compétition	Coeff M13	Coeff M15	Coeff M17 à Vétéran
Tournoi	4	4	4
Epreuve Régionale	6	6	6
Championnat BFC	7	7	7
Epreuve Nationale			15
1/8ème de finale H2036		5	
1/4 de finale H2036		10	
1/2 finale H2036		15	
Challenge de France, Fête des Jeunes, Championnat de France	10	20	17

➤ **Classement Sabre Laser**

Compétition	Coeff
Epreuve régionale	4
CR BFC*	6
Epreuve internationale en France	8
Epreuve nationale	12
France	16

5. Le cahier des charges des tournois du circuit régional

Tout club qui organise un tournoi et qui souhaite le faire figurer au calendrier régional s'engage à respecter les points suivants

5.1. Information

- Informer la Ligue régionale (coordonnateur de l'ETR), de la date et des catégories qui seront inscrites au programme du tournoi en remplissant la demande (cf. annexe) avant le 15 août de l'année en cours.
- Adresser la note d'organisation de l'épreuve au coordonnateur de l'ETR au moins deux mois avant la compétition pour approbation, diffusion et publication sur extranet, avec les indications suivantes :
 - Date, lieu de la compétition, arme(s), sexe(s), catégorie(s)
 - Horaires : préciser l'heure de l'ouverture des portes, de l'appel, du scratch et du début des matchs
 - Règles de participation et formules : se référer à la réglementation en vigueur (arbitrage etc.)
 - Récompenses : préciser la dotation (primes, lots, bons d'achats, etc.)
 - Contact : un numéro de téléphone portable et une adresse e-mail pour obtenir des renseignements complémentaires

5.2. Gestion de la compétition

La compétition sera gérée informatiquement avec l'un des logiciels existants.

Les engagements devront se faire en ligne sur le site de la FFE, sauf pour les tireurs étrangers.

La réglementation fédérale devra être respectée (notamment le règlement pour les jeunes)

5.3. Formule de la compétition

L'organisateur et le Directoire technique sont libres du choix de la formule. Toutefois, on privilégiera une formule non mixte avec un ou deux tours de poule (en fonction du nombre de participants), avec décalage club, suivi d'un tableau d'élimination directe.

Le tour de poule peut être mixte, si le nombre de filles est inférieur à 7. On veillera à une répartition homogène des filles dans les poules.

La composition des poules s'effectue dans l'ordre du classement régional pour les catégories M13 à vétérans, puis dans l'ordre du classement national pour les tireurs extérieurs à la Ligue régionale d'Escrime Bourgogne Franche Comté.

5.4. Installation et Equipement

La salle de compétition doit être installée de façon à veiller à la sécurité des tireurs, arbitres et spectateurs.

Le nombre de pistes doit être suffisant pour permettre un bon déroulement de la compétition, notamment si plusieurs catégories sont présentes en même temps.

5.5. Déroulement de la compétition

Les compétitions devront débuter selon les horaires inscrits au programme. Les compétitions devront se dérouler sans attente et durée anormales. Elles ne devront pas dépasser la durée de 5 heures, notamment si l'organisateur décide de faire 2 tours de poule.

5.6. Arbitrage

Les arbitres sont fournis par les clubs participant au tournoi, cependant le club organisateur veillera à ce que le nombre d'arbitres soit suffisant afin de permettre un bon déroulement de la compétition. Il doit être, a minima, égal au nombre de pistes.

5.7. Récompenses

Les 3 premiers, au moins, recevront une récompense telle qu'une coupe, une médaille ou un trophée. L'organisateur est libre de donner en plus à ces tireurs d'autres lots, ainsi qu'aux tireurs venant à la suite du classement.

5.8. Résultats

L'organisateur générera les fichiers de classement en « pdf » et les déposera sur l'extranet de la FFE, dans la journée qui suit l'épreuve.

L'organisateur générera les fichiers « fff » des compétitions et les déposera sur l'extranet de la FFE avant le mardi midi qui suit la compétition pour une intégration immédiate dans le classement régional et national pour les épreuves régionales.

Les fichiers « fff » et « pdf » de toutes les compétitions régionales, à toutes les armes et des catégories M13 à vétérans doivent être envoyés au coordonnateur de l'ETR.

6. Les Championnats de Bourgogne-Franche-Comté

La Ligue régionale de Bourgogne-Franche-Comté organise, via ses clubs, les Championnats de Bourgogne-Franche-Comté individuel et par équipe pour les catégories M11 à Vétérans. Ces championnats décernent le titre de **Champion Régional de Bourgogne-Franche-Comté**.

Le championnat de BFC est pris en compte dans le classement national lorsque celui-ci existe (de M17 à Vétérans).

Le championnat de BFC est ouvert à tous les licenciés de la Ligue régionale BFC, même ceux de nationalité étrangère.

Les compétitions par équipe se déroulent immédiatement après la fin des compétitions individuelles.

La règle fédérale qui concerne les tireurs étrangers au sein des équipes est appliquée.

Hommes et femmes tirent de préférence séparément. Il n'y a aucun éliminé en poule.

6.1. Calendrier

Le calendrier des compétitions est établi par l'ETR et adopté par le comité directeur.

Un appel à candidature est effectué pour les organisations. Chaque club candidat devra remplir et retourner la demande de candidature (cf. Annexe)

6.2. Note d'organisation

Le club organisateur devra adresser la note d'organisation de l'épreuve à la Ligue régionale BFC au moins un mois avant la compétition, avec les indications suivantes :

- Date, lieu de la compétition, arme(s), sexe(s), catégorie(s).
- Horaires : préciser l'heure de l'ouverture des portes, de l'appel, du scratch et du début des matchs.
- Règles de participation et formules : se référer à la réglementation en vigueur (arbitrage etc.).
- Licence : préciser qu'en cas de contestation, le tireur doit être en mesure de justifier de son identité, auprès du DT, sous peine de ne pas pouvoir prendre part à l'épreuve.
- Récompenses : préciser la dotation (primes, lots, bons d'achats, etc.)
- Contact : un numéro de téléphone portable et une adresse e-mail pour obtenir des renseignements complémentaires.
- Logos : ils permettent d'identifier l'organisateur et de mettre en avant les partenaires.

Cette note d'organisation devra être approuvée par le coordonnateur de l'ETR avant publication.

6.3. Inscriptions

Les inscriptions se font en ligne sur l'extranet de la FFE, via les clubs. Les inscriptions doivent être réalisées avant le mercredi précédent la compétition 23h59.

Si un tireur ou une équipe n'a pas été engagé dans les délais impartis, il ou elle pourra être inscrit jusqu'à la veille du championnat et pourra participer à l'épreuve après s'être acquitté d'un droit d'engagement égal à 3 fois le droit d'engagement initialement prévu.

Les clubs concernés devront prévenir l'organisateur de leur engagement hors délai et s'assurer que la demande a été prise en compte.

Toute demande d'engagement hors délai le jour même du championnat ne pourra en aucun cas être prise en compte.

6.4. Engagements

Les engagements sont fixés à :

- 10,00 € pour l'individuel
- 25,00 € pour l'équipe

6.5. Arbitrage

Voir règlement de la CRA

6.6. Horaires

L'heure d'appel de compétition ne devra pas être fixée avant 9 h 30.

Lors d'un championnat comprenant plusieurs catégories, l'organisateur veillera à étaler les horaires en fonction du nombre de pistes dont il dispose.

En fonction des catégories, les compétitions peuvent commencer le samedi matin.

6.7. Formule

6.7.1. Compétition Individuelle de M11 à Senior

La formule privilégiée est : 1 tour de poule avec décalage club suivi d'un tableau d'élimination directe, sans tirage de la 3^{ème} place.

On privilégiera les poules de 7.

Dans le cas où le nombre d'inscrit est inférieur à 7, la compétition se déroulera avec 2 tours de poule.

6.7.2. Compétition Individuelle Vétéran

La formule privilégiée est : 1 tour de poule avec décalage club suivi d'un tableau d'élimination directe, sans tirage de la 3^{ème} place.

On privilégiera les poules de 7.

Dans le cas où le nombre d'inscrits est inférieur à 7, la compétition se déroulera avec 2 tours de poule.

La catégorie vétéran est divisée en 4 catégories :

- V1 de 40 à 49 ans
- V2 de 50 à 59 ans
- V3 de 60 à 69 ans
- V4 plus de 70 ans

Un titre est attribué dans chaque catégorie.

Cas particuliers

- Si un seul tireur est inscrit, il doit s'acquitter du droit d'engagement. Pour être titré dans son arme et sa catégorie, il doit être présent au moment de l'heure d'appel et de la remise des récompenses.
- Si deux tireurs sont présents : ils tirent la finale pour l'attribution du titre et de la médaille d'argent.

Les catégories V1, V2, V3 et V4 sont mélangées pour les tours de poule. En poule, le règlement fédéral, concernant les handicaps de touche, sera appliqué.

6.7.3. Compétition par Equipe de M13 à Senior

Les équipes sont composées de 3 tireurs minimum.

La formule privilégiée est le tableau d'élimination directe.

En fonction du nombre d'équipes inscrites, le directoire technique est libre de modifier la formule.

Cas particuliers

- Jusqu'à 4 équipes : poule unique
- + de 4 équipes : tableau d'élimination directe.

6.7.4. Compétition par Equipe Vétéran

Deux catégories d'équipes peuvent être constituées :

- **Catégories Vétérans** : composées de 5 tireurs maximum (dont deux remplaçants) V1 et V2, dont au moins un V2
- **Grands vétérans** : composées de 5 tireurs maximum (dont deux remplaçants) V3 et V4, dont au moins un V4

Ces équipes participent à des épreuves séparées.

En fonction du nombre d'équipes inscrites, le directoire technique est libre de modifier la formule.

Cas particuliers

- Jusqu'à 4 équipes : poule unique
- + de 4 équipes : tableau d'élimination directe en 45 touches

Remarque :

La constitution des poules des compétitions individuelles est établie en fonction du dernier classement régional mis à jour.

La constitution des poules ou du tableau d'élimination directe des compétitions par équipe est établie en fonction de la force des équipes. La force des équipes est calculée en additionnant les 3 meilleurs classements des tireurs constituant l'équipe. Si un tireur n'est pas classé, il sera entré avec le classement du dernier du classement régional + 1.

6.8. Directoire Technique

Pour chaque Championnat régional, un directoire technique sera mis en place. Il sera conforme au règlement sportif fédéral, et sera légitime pour l'ensemble de l'épreuve. Sa composition sera affichée dès le début de la compétition.

Le DT est composé de 3 membres :

- le Coordonnateur ou un membre l'ETR
- un membre du comité directeur de la Ligue régionale BFC ou un membre du club organisateur
- un membre de la CRA : lui seul peut intervenir sur les demandes de DT lors d'un match ou rencontre lors des épreuves régionales. Il a en charge les évaluations des candidats régionaux présents.

6.9. Résultats

Le classement final (format pdf et fff) devra être mis en ligne sur l'extranet de la FFE avant le mardi midi pour prise en compte dans le classement national.

Le classement final devra être transmis au responsable de la commission d'arme concernée et au coordonnateur de l'ETR.

6.10. Récompenses et Podiums

Les 4 premiers de chaque catégorie sont récompensés à la fin de la compétition. Les récompenses sont fournies par la LRE BFC. Les clubs organisateurs peuvent, s'ils le souhaitent, attribuer des récompenses supplémentaires.

Les podiums se dérouleront à la fin de toutes les compétitions individuelles.

Les tireurs ou les équipes récompensés devront se présenter à la remise de récompense soit en tenue d'escrime, soit en survêtement complet du club ou a minima la veste de survêtement et pantalon d'escrime.

Obligation d'avoir des chaussures de sports, les claquettes sont interdites sur les podiums.

7. Les Epreuves Régionales

La Ligue régionale de Bourgogne-Franche-Comté met en place, via ses clubs, les Epreuves Régionales de Bourgogne-Franche-Comté pour les catégories M13 à Vétérans. Ces Epreuves Régionales sont au nombre de 2 dans la saison.

Les Epreuves Régionales sont prises en compte dans le classement national lorsque celui-ci existe (de M17 à vétérans) et dans le classement régional.

Les Epreuves Régionales sont ouvertes à tous les licenciés de la FFE et aux tireurs étrangers licenciés à une fédération affiliée à la FIE.

7.1. Calendrier

Le calendrier des Epreuves Régionales est établi par l'ETR et adopté par le comité directeur.

Un appel à candidature est effectué pour les organisations. Chaque club candidat devra remplir et retourner la demande de candidature (cf. Annexe)

7.2. Note d'organisation

Cf art. 6.2 (note d'organisation championnats régionaux)

7.3. Inscriptions

Les inscriptions se font en ligne sur l'extranet de la FFE, via les clubs. Les inscriptions doivent être réalisées avant le mercredi précédent la compétition 23h59.

Si un tireur n'a pas été engagé dans les délais impartis, il ou elle pourra être inscrit jusqu'à la veille de l'épreuve régionale et pourra participer à l'épreuve après s'être acquitté d'un droit d'engagement égal à 3 fois le droit d'engagement initialement prévu.

Les clubs concernés devront prévenir l'organisateur de leur engagement hors délai et s'assurer que la demande a été prise en compte.

Toute demande d'engagement hors délai le jour même du championnat ne pourra en aucun cas être prise en compte.

7.4. Engagements

Les engagements sont fixés à 12,00 €.

7.5. Arbitrage

Voir règlement de la CRA

7.6. Horaires

L'heure d'appel de compétition ne devra pas être fixée avant 9 h 30.

Les Epreuves Régionales sont ouvertes à plusieurs catégories, l'organisateur veillera à établir un planning permettant aux tireurs qui le désirent de participer dans la catégorie immédiatement supérieure s'il y est réglementairement autorisé et à étaler les horaires en fonction du nombre de pistes dont il dispose.

7.7. Formule

La formule est un ou deux tours de poule (en fonction du nombre de participants), avec décalage club, suivi d'un tableau d'élimination directe.

Le tour de poule peut être mixte, si le nombre de filles est inférieur à 5, et après accord des tireuses et/ou maitres d'armes présents. On veillera à une répartition homogène des filles dans les poules.

La composition des poules s'effectue dans l'ordre du classement régional, puis dans l'ordre du classement national pour les tireurs extérieurs à la Ligue régionale d'Escrime Bourgogne Franche Comté. Si des tireurs licenciés dans un club étranger sont présents, ils seront considérés comme non classés.

7.8. Directoire Technique

Pour chaque épreuve régionale, un directoire technique sera mis en place. Il sera conforme au règlement sportif fédéral, et sera légitime pour l'ensemble de l'épreuve. Sa composition sera affichée dès le début de la compétition.

Le DT est composé de 3 membres :

- le Coordonnateur ou un membre l'ETR
- un membre du comité directeur de la Ligue régionale BFC ou un membre du club organisateur
- un membre de la CRA : lui seul peut intervenir sur les demandes de DT lors d'un match ou rencontre lors des épreuves régionales. Il a en charge les évaluations des candidats régionaux présents.

7.9. Résultats

Le classement final (format pdf et fff) devra être mis en ligne sur l'extranet de la FFE avant le mardi midi pour prise en compte dans le classement national.

Le classement final devra être transmis au responsable de la commission d'arme concernée et au coordonnateur de l'ETR.

7.10. Récompenses et Podiums

Les 4 premiers de chaque catégorie sont récompensés à la fin de la compétition. Les récompenses seront fournies par le club organisateur.

Les tireurs récompensés devront se présenter à la remise de récompense soit en tenue d'escrime, soit en survêtement complet du club ou a minima la veste de survêtement et pantalon d'escrime.

Obligation d'avoir des chaussures de sports, les claquettes sont interdites sur les podiums.

8. Règlement médical

La mise en place d'une surveillance médicale lors des tournois régionaux et les championnats de Bourgogne-Franche-Comté est obligatoire et doit répondre aux critères mis en place par la FFE. (cf. Centre de Documentation de la FFE et en annexe)

9. Les critères de sélection aux Championnats de France via quota régional

Les engagements pour les championnats de France individuel et par équipe (quelle que soit la division), la Fête des Jeunes, le Challenge de France individuel et par équipe, sont effectués par la Ligue régionale.

Il est de la responsabilité des tireur(se)s et des clubs de vérifier leur engagement.

Pour connaître les modalités de sélection pour les Championnats de France via le classement national, veuillez-vous référer au règlement sportif fédéral de la catégorie et de l'arme concernée.

9.1. Catégorie M15

➤ Epreuve Individuelle :

Le quota régional concerne les tireurs non sélectionnés dans les 40 premiers du classement national. Toutes les places, via le quota régional, sont attribuées dans l'ordre du classement régional arrêté après la dernière compétition prise en compte.

Pour prétendre à une place via le quota régional, le tireur devra avoir participé à au moins une compétition de la filière H2036.

➤ Epreuve par Equipe :

Les 4 premiers tireurs BFC du classement national constituent l'équipe 1, les 4 premiers tireurs (non déjà sélectionnés) du classement régional constituent l'équipe 2. La participation au stage des vacances de printemps est fortement recommandée.

Le capitanat des équipes est assuré, en priorité, par les maîtres d'armes ayant encadré les stages régionaux durant la saison. Au besoin, un appel à candidature sera effectué en cours de saison par les responsables d'armes.

L'inscription de l'équipe 2 dans chaque arme n'est pas automatique. Elle sera faite après étude de son potentiel par la commission d'arme et l'ETR. Une demande officielle devra être envoyée par mail par le responsable de l'arme accompagnée de l'avis de l'ETR, au bureau régional pour validation finale.

9.2. Catégorie M17 et M20

La sélection pour les championnats de France individuels National 1 à toutes les armes, ainsi que National 2 au fleuret et à l'épée hommes, s'effectue via le classement national.

9.2.1. Fleuret

➤ Epreuve Individuelle :

National 2 dames *

Sont sélectionnées les X premières tireuses non sélectionnées en national 1 du classement régional selon quota déterminé par la FFE.

National 3 hommes *

Sont sélectionnées les X premiers tireurs non sélectionnés en national 1 et national 2 du classement régional selon quota déterminé par la FFE.

➤ Epreuve par Equipe :

Les équipes classées de 1 à 8 de l'épreuve de ½ finale nationale sont qualifiées pour le tableau N1/N2.

National 3 dames

Sont sélectionnées, les équipes classées de 9 à 12 à l'issue de l'épreuve nationale

Épreuve ouverte

National 3 Hommes

Sont sélectionnées :

- Les équipes classées de 9 à 12 de l'épreuve nationale
- Les X premières équipes dans l'ordre du classement régionale selon quota déterminé par la FFE

9.2.2. Epée

➤ Epreuve Individuelle :

National 2 dames *

Sont sélectionnées les X premières tireuses non sélectionnées en national 1 du classement régional selon quota déterminé par la FFE.

National 3 hommes *

Sont sélectionnées les X premiers tireurs non sélectionnés en national 1 et national 2 du classement régional selon quota déterminé par la FFE.

➤ Epreuve par Equipe :

Les équipes classées de 1 à 8 de l'épreuve de ½ finale nationale sont qualifiées pour le tableau N1/N2.

National 3 dames et hommes

Sont sélectionnées :

- Les équipes classées de 9 à 12 de l'épreuve nationale
- Les X premières équipes dans l'ordre du classement régionale selon quota déterminé par la FFE

9.2.3. Sabre

➤ Epreuve Individuelle :

National 2 dames et hommes

Epreuve Open sous réserve d'avoir participé à au moins une épreuve nationale.

➤ Epreuve par Equipe :

Les équipes classées de 1 à 8 de l'épreuve de ½ finale nationale sont qualifiées pour le tableau N1/N2.

National 3 dames et hommes

Sont sélectionnées, les équipes classées de 9 à 12 à l'issue de l'épreuve nationale

Épreuve ouverte

9.3. Catégorie M23

Dans cette catégorie, il y a un Championnat de France individuel.

Les 28 premiers tireurs sélectionnables en équipe de France du classement national senior actualisé à la date des sélections.

9.4. Catégorie Senior

La sélection pour les championnats de France individuels National 1 à toutes les armes, ainsi que National 2 au fleuret homme et à l'épée, s'effectue via le classement national.

9.4.1. Fleuret

➤ Epreuve Individuelle :

National 2 dames *

Sont sélectionnées :

- Les 20 premières tireuses sélectionnables en équipe de France du classement national actualisé à la date des sélections, non qualifiées en National 1
- Les X premières tireuses non sélectionnées en national 1 du classement régional selon quota déterminé par la FFE.

National 3 hommes *

Sont sélectionnés :

- Les 32 premiers tireurs sélectionnables en équipe de France du classement national actualisé à la date des sélections, non qualifiés en National 1 et National 2
- Les X premiers tireurs non sélectionnés en national 1 et national 2 du classement régional selon quota déterminé par la FFE.

➤ Epreuve par Equipe :

National 2 dames

Épreuve ouverte

National 3 hommes

Sont sélectionnées les X premières équipes dans l'ordre du classement régionale selon quota déterminé par la FFE

9.4.2. Epée

➤ Epreuve Individuelle :

National 3 dames *

Sont sélectionnées les X premières tireuses non sélectionnées en national 1 et national 2 du classement régional selon quota déterminé par la FFE.

National 3 hommes *

Sont sélectionnés :

- Les 32 premiers tireurs sélectionnables en équipe de France du classement national actualisé à la date des sélections, non qualifiés en National 1 et National 2
- Les X premiers tireurs non sélectionnés en national 1 et national 2 du classement régional selon quota déterminé par la FFE.

➤ Epreuve par Equipe :

National 3 dames et hommes

Sont sélectionnées les X premières équipes dans l'ordre du classement régionale selon quota déterminé par la FFE

9.4.3. Sabre

➤ Epreuve Individuelle :

National 2 dames et hommes

Epreuve Open sous réserve d'avoir participé à au moins une épreuve nationale.

➤ Epreuve par Equipe :

National 2 dames et National 3 hommes

Epreuve Open

***Un repêchage dans l'ordre du classement national peut être effectué par la FFE si les quotas ne sont pas remplis. Ce repêchage s'effectue parmi les tireurs non déjà inscrits.**

9.5. Catégorie Vétérans

9.5.1. Fleuret

➤ Epreuve individuelle :

Open à tous les escrimeurs et escrimeuses ayant réglementairement la possibilité d'être sélectionnés en équipe de France **sous réserve d'avoir participé à au moins une épreuve nationale.**

➤ Epreuve par équipe :

Vétérans et Grand Vétérans dames (critérium national)

Épreuve ouverte, la composition des équipes est libre, en privilégiant dans un premier temps les équipes de clubs, puis les équipes régionales, puis les équipes constituées au sein de la même zone, et enfin les équipes libres.

Vétérans hommes

Epreuve Open ouverte aux Equipes de club ou EIC

Grand Vétérans hommes (critérium national)

Epreuve Open ouverte aux Equipes de club ou EIC

9.5.2. Epée

➤ Epreuve individuelle :

Pour les catégories V1, V2, V3 hommes sont sélectionnés :

- Les 32 premiers du classement national suivant le dernier classement actualisé à la date des élections
- Les X premiers tireurs non sélectionnés du classement régional selon quota déterminé par la FFE.

Pour la catégorie V4 hommes :

Compétition open, sous réserve d'avoir participé au championnat régional

Pour les dames toutes catégories :

Open à condition d'avoir participé à 2 épreuves nationales

➤ Epreuve par Equipe :

Vétérans Dames

Les équipes classées de 1 à 8 de l'épreuve de ½ finale nationale sont qualifiées pour le tableau N1/N2.

National 3 dames et hommes

Sont sélectionnées :

- Les équipes classées de 9 à 12 de l'épreuve nationale
- Les X premières équipes dans l'ordre du classement du championnat régionale selon quota déterminé par la FFE

Grand Vétérans dames (critérium national)

Epreuve Open ouverte aux équipes de club ou EIC

Vétérans hommes

Les 32 premières équipes de l'épreuve de ½ finale nationale sont qualifiées pour le tableau N1/N2.

National 3 dames et hommes

Sont sélectionnées les X premières équipes dans l'ordre du classement du championnat régionale selon quota déterminé par la FFE

Grand Vétérans hommes

Non défini par la FFE

9.5.3. Sabre

- Epreuve individuelle :

Epreuve Open

- Epreuve par équipe :

Vétérans dames (critérium national)

Pas de distinction Vétérans et Grands Vétérans

Open aux équipes de clubs, d'équipes régionales, d'équipes de zone, équipes libres.

Vétérans hommes

Epreuve Open ouverte aux équipes de club ou EIC

Vétérans hommes

Epreuve Open ouverte aux équipes de club ou EIC

10. Règlement Sabre Laser

10.1. Catégories (règlement national)

Elles sont définies pour la saison sportive fédérale qui débute le 1er septembre et s'achève le 31 août. Les compétitions nationales sont autorisées à partir de la catégorie M15. Les surclassements sont possibles selon les modalités définies dans le règlement médical.

	2024 - 2025	2025 - 2026
Vétérans 4	1955 et avant	1956 et avant
Vétérans 3	1956 à 1965	1957 à 1966
Vétérans 2	1966 à 1975	1967 à 1976
Vétérans 1	1976 à 1985	1977 à 1986
Seniors	2004 et avant	2005 et avant
M20	2005 à 2007	2006 à 2008
M17	2008 - 2009	2009 - 2010
M15	2010 - 2011	2011 - 2012
M13	2012 - 2013	2013 - 2014
M11	2014 - 2015	2015 - 2016

Au combat sportif, chorégraphié, et en kata, les catégories sont les suivantes :

- Senior (comprenant les Seniors, les Vétérans et les M20 surclassés)

- Cadet (comportant les M17 et les M15 surclassés)

En étude en chorégraphie Benjamin (comportant les M13 et les M11 surclassés).

Le double surclassement en sabre laser est possible pour les M17 qui pratiquent en séniors. La procédure est identique à l'escrime sportive, **prendre connaissance de celle-ci pour les modalités.**

Attention : pour s'inscrire dans une catégorie en « surclassé », licence avec autorisation de surclassement nécessaire.

10.2. Classement régional

Cf chapitre 6.5.3

Le classement régional « Chorégraphie » comportera un classement par catégorie d'âge et toute catégorie d'épreuve qui servira pour les sélections au championnat de France (Quota régionale partagé).

Dans ce classement régional comptera la meilleure note parmi les différentes épreuves régionales. Les épreuves régionales comporteront un classement par catégorie d'âge et par catégorie d'épreuve pour les remises des médailles.

10.3. Calendrier régional

Calendrier Régional et National 2025/2026 pour les séniors

Dates	Type d'épreuve	Ville	Coef
19 Octobre 2025	Epreuve régionale OPEN	Longvic	4
29-30 novembre 2025	Epreuve régionale OPEN	St-Claude	4
Classement pour sélection au CN national Sénior			
21-22 février 2026	CN National -	Cannes	12
21-22 Mars 2026	Epreuve Internationale (Fr)	Colmar - open	8
XX Mars 2026	Championnat régional	Le Creusot	6
9-10 Mai 2026	Epreuve régionale OPEN	Rioz	4
Classement pour sélection au championnat de France Sénior – attention Rioz risque de ne pas compter pour la sélection aux France si la FFE oblige les inscriptions avant le 8 mai 2026			
23-24 mai 2026	Championnat de France	Saint Quentin	16

Calendrier Régional et National 2025/2026 pour les cadets :

Dates	Type d'épreuve	Ville	Coef
19 Octobre 2025	Epreuve régionale A CONFIRMER	Longvic	4
29-30 novembre 2025	Epreuve régionale	St-Claude	4
XX Mars 2026	Championnat régional	Le Creusot	6
9-10 Mai 2026	Epreuve régionale	Rioz	4
Classement pour sélection au championnat de France Cadet – attention Rioz risque de ne pas compter pour la sélection aux France si la FFE oblige les inscriptions avant le 8 mai 2026			
23-24 mai 2026	Championnat de France	Saint Quentin	16

Championnats de France cadet à confirmer par ffe.

Proposition de la commission pour 2025-2026 :

- Prévoir une compétition Cadet lors de chaque épreuve régionale pour motiver les jeunes et offrir un classement régional pour les Cadets.

Si les clubs disposent de l'espace suffisant, il faut minimum 5 arènes soit un terrain de handball 40x20m.

- **Les 3 meilleurs compétitions/combattants seront retenues pour la sélection aux championnats de France.**
- **La sélection pour le CN de Cannes se fera sur les 2 open régionaux (Longvic + Saint Claude)**
- **La commission attribuera les places du quota sur le classement régional, elle conservera une place et étudiera toute demande de dérogation. (commission constitué ultérieurement)**
- Les compétitions du circuit régional doivent être décalé d'au moins deux semaines de toute compétition nationale.

10.4. Stages

La commission Régionale BFC invite les clubs de sabre laser à se positionner pour l'organisation d'une journée de travail (stage) sur un dimanche.

10.5. Chorégraphie

Définition du calendrier dans le règlement national :

La saison sportive 2025-2026 s'organise autour de deux étapes :

Etape régionale : Championnats Régionaux (Benjamins et cadets ; senior possible pour dans le cadre de l'animation) - Saint Claude samedi 29-30 Novembre 2025.

Les championnats régionaux sont sélectifs pour les Championnats de France. Les deux compétitions sont organisées selon le même déroulé, en temps réel (compétition ou visioconférence)

Les championnats régionaux auront lieu entre les mois de septembre et de janvier.

Les championnats nationaux auront lieu entre les mois de mai et de juin.

En fonction du succès rencontré lors des championnats régionaux, une étape de sélection supplémentaire pourra être ajoutée.

Calendrier :

Dates	Type d'épreuve	Ville
29-30 novembre 2025	tournoi	St-Claude
XX mars 2026	Championnats régionaux	Le Creusot
Classement sélectif au championnat de France suivant proposition ffe		
23-24 mai 2026	Championnat de France	Saint Quentin

Pour l'organisation, voir Règlement National.

10.6. Kata

Application du règlement national pour cette discipline.

RAPPEL : Merci de prévenir la Ligue BFC en cas de participation à la sélection pour les championnats de France de Kata

Gilles Beaufils : gomund@hotmail.com

Fabien Bouvier : bouvierfabien@orange.fr

10.7. Propositions d'organisation du circuit régional 2025/2026

Lieux et dates pour les échéances régionales de Septembre à Décembre 2025 a envoyés à la commission avant fin juin 2025.

Lieux et dates pour les échéances régionales de Janvier à Juin 2026 a envoyés à la commission avant fin octobre 2025.

Je n'ai reçu les informations que des clubs de Saint Claude, ALC Longvic et RIOZ.

Proposition de calendrier Régional SABRE LASER – sportif

	Combat sportif		2025/2026	
Octobre	Epreuve Régionale 1		Longvic	
Novembre	Epreuve Régionale 2		Saint Claude	
Janvier	Stage combat sportif		Lons ?	
Mars/Avril	Championnat régional		Le Creusot	
9-10 Mai	Epreuve Régionale 3		Rioz	
	Combat chorégraphie			
Novembre	Epreuve Régional		Saint-Claude	
	Championnat régional		Le Creusot	
Avril/Mai	Stage combat chorégraphié		???	

11. Les stages sportifs

1.1. Catégorie M13- M15

Chaque commission d'armes organise 3 stages de 3 jours pendant les vacances scolaires (Automne, Hiver, Printemps). En vue de la Fête des Jeunes, pour le stage de Printemps, on privilégiera un stage commun aux 3 armes.

Le stage de Printemps est obligatoire à toutes les personnes sélectionnées ou susceptibles d'être sélectionnées par équipe à la Fêtes des Jeunes.

Les dates et les lieux de chaque stage devront être inscrits au calendrier en début de saison.

Les stages sportifs sont ouverts en priorité aux tireurs participant à la filière M15 et aux M17. Le nombre de place, **maximum**, est de 20 tireurs (garçons + filles) par arme et de 3 cadres par arme (Fleuret, Epée, Sabre).

Chaque commission d'armes devra fournir en début de saison les modalités de participation des stages de février et d'avril.

Les inscriptions et le règlement s'effectuent en ligne via un lien HelloAsso.

Deux formules sont proposées aux stagiaires, soit une formule en internat, soit une formule en demi-pension, notamment pour les stagiaires du club accueillant le stage.

Les tarifs du stage sont différents en fonction de la formule et sont établis par l'assemblée générale de la Ligue régionale BFC (voir le règlement financier de la Ligue régionale BFC).

1.2. Catégorie M17 – M20

Des regroupements d'une journée des meilleurs M17-M20 peuvent être effectués au cours de la saison sportive. Un calendrier spécifique devra être établi par les commissions d'armes afin d'être validé par le coordonnateur de l'ETR et le bureau régional.

Ces regroupements concernent les tireurs ayant participé à aux moins 1 épreuve nationale et ou internationale. Ils peuvent d'être ouvert aux M15 à condition d'avoir participé à une épreuve internationale M17 ou être classé dans les 32 premiers du classement national M17. Ces regroupements ne sont pas open, une sélection sera établie par la commission d'arme.

Le tarif du regroupement est établi par le bureau régional de la Ligue régionale BFC (voir le règlement financier de la Ligue régionale BFC).

12. La formation de cadres

12.1. Formation fédérale initiale Animateurs – Educateurs

Le principe de la formation est de faire intervenir des spécialistes pour la partie de formation dans l'arme. Les stages régionaux tireurs pourront être utilisés comme support de formation.

La formation de cadres se compose :

- Animateur et Educateur : 60 h de formation + 40 h de stage en structure
- Répartition de la formation : 3 stages de formation de 3 jours (Toussaint, Février, Avril)
- Les stages se déroulent entre animateurs et éducateurs avec les 3 formateurs (il sera basé sur la théorie, classification, connaissance des publics, utilisation d'une fiche de séance, notions sur l'échauffement, la leçon individuelle, la pédagogie collective, etc.)
- Le stage de Printemps est un stage de mise en situation pratique et théorique avec comme support le stage sportif de la LRE.
- Les évaluations se font sur les 3 stages

Le contenu de la formation

Le contenu de la formation est détaillé sur le site de la Ligue régionale BFC et reprend les directives fédérales. La formation commence par le stage de Toussaint et s'achève par le stage d'Avril (examen). Les inscriptions et le paiement de chaque stage se feront auprès de la Ligue Régionale BFC. Les tarifs du stage sont établis par l'assemblée générale de la Ligue régionale BFC (voir le règlement financier de la Ligue régionale BFC).

12.2. Formation continue Educateurs

L'objectif est d'ouvrir des perspectives post-éducateur.

L'objectif est de permettre aux éducateurs diplômés d'être en contact avec les membres de l'ETR durant les stages régionaux. Pour cela, ils feront la demande auprès du responsable de l'arme afin

d'être intégrés à l'encadrement du stage. Il n'y aura pas de rémunération, mais une prise en charge des frais d'hébergement et de restauration peut être demandée au bureau régional avant le stage.

12.3. Formation continue pour tous les enseignants

La formation continue est ouverte aux maîtres d'armes de la Ligue régionale BFC.
Elle comprend différentes informations (vidéos, conférences, interventions de spécialistes, etc.)
D'autres interventions peuvent être mise en place avec des intervenants extérieurs à la Ligue régionale BFC (cadre fédéral, maître d'arme expert et reconnu, CROS BFC...).

13. L'arbitrage

La Commission Régionale d'Arbitrage est composée de

Membres de la commission :

Référent Doubs : Lucas SCHAUSS

Référent Jura : Coralie GUILLIER

Responsable CRA : Jehanne MAZRE

Référent Territoire de Belfort : Valentin AVIS

Référent Haute Saône : Axel JOURDA

Responsable Fleuret : Valentin AVIS

Référent Saône et Loire : Denis CHOPARD

Responsable Epée : Denis CHOPARD

Référent Côte d'Or : Alexandre BONTEMPS SALPOINTE

Responsable Sabre : Marco BURLA

Référent Nièvre : Claire FARGEAS

Référent Yonne : Thomas BOBIO

Référent sabre laser : Gilles BEAUFILS

Référent escrime artistique : Fabien BOUVIER

13.1. Règles générales de mise à disposition d'arbitres aux organisateurs pour les championnats de BFC – Filière H2036 – Tournois de clubs entrant dans le classement régional et/ou national

En cas d'absence de l'arbitre, le club ne pourra pas participer à l'épreuve. Le prêt d'arbitre est autorisé entre les clubs.

L'organisateur, en fonction du nombre d'inscrits pourra se rapprocher des clubs pour que ceux-ci n'apportent pas d'arbitre.

Si l'arbitre qui se présente à la compétition ne correspond pas à la personne inscrite sur extranet, ou si la personne n'a pas le niveau de diplôme requis, sans accord écrit préalable par le responsable de la CRA, le club s'expose à une pénalité de 100€. Cette pénalité payable avant le début de la compétition sans quoi les tireurs du club ne pourront pas participer à la compétition (les frais engagés par les tireurs ne seront pas remboursés).



Le club mettant à disposition d'un autre club un arbitre, pourra demander une indemnisation. Le montant de cette indemnisation reste à la discrétion du club prêtant.

➤ Compétition Individuelle

Chaque club ayant 4 tireurs engagés, sur la même journée et toutes catégories confondues (par exemple M11-M13 homme et dame), devra fournir un arbitre selon les règles en vigueur de la CRA (tableau ci-dessous). Cet arbitre devra être présent dès le début de la 1ère compétition.

Les arbitres resteront à disposition du directoire technique pendant toute la durée de la compétition. Ils seront indemnisés selon le barème régional.

➤ Compétition par équipe

Chaque club ayant 1 équipe engagée devra fournir un arbitre selon les règles en vigueur de la CRA (tableau ci-dessous), **dès le début de la compétition individuelle.**

Ces arbitres resteront à disposition du directoire technique pendant toute la durée de la/les compétitions. Ils seront indemnisés selon le barème régional.

➤ Filière Horizon 2036

Pour l'épreuve de ligue, tout arbitre en formation régionale peut se rapprocher du club organisateur pour proposer ses services.

Les clubs organisateurs des championnats de Bourgogne Franche Comté M15 et plus doivent accepter tous les arbitres en formation régionale qui souhaitent arbitrer.

13.2 Niveau d'arbitrage pour chaque niveau de compétition

Les arbitres en formation nationale peuvent arbitrer toutes les compétitions (peu importe la catégorie).



Toute dérogation à ce tableau doit faire l'objet d'une demande écrite au responsable de la CRA et avoir son accord.

	Catégorie	Niveau d'arbitre obligatoire	Catégorie de l'arbitre
Championnat Bourgogne Franche Comté	M11 - M13	Départemental Formation Régionale ou +	M15 ou +
	M15	Départemental Formation Régionale ou +	M17 ou +
	M17	Départemental Formation Régionale ou +	M20 ou +
	M20 – Senior	Départemental Formation Régionale ou +	Senior ou +
	Vétéran	Départemental Formation Régionale ou +	M17 ou +
Filière H2036	M15 – ligue	Formation régionale ou +	M17 ou +
	M15 – zone	Formation régionale ou +	M17 ou +
	M15 – national	Régional ou +	M17 ou +
	M15 – FDJ	Régional ou + sur convocation CNA Régional ou + sur convocation CRA	M17 ou +
Tournoi Régional entrant dans le classement régional et/ou national	M13	Formation départementale ou +	M15 ou +
	M15	Formation départementale ou +	M17 ou +
	M17	Départemental ou +	M20 ou +
	M20 - Senior	Départemental ou +	Senior ou +
Tournoi de club	Toutes Catégories	Libre - mais attention en fonction de la catégorie et du niveau, d'avoir un	En fonction de la catégorie de

		arbitre adapté	la compétition
--	--	----------------	----------------

13.3 Indemnités arbitrage

- Formation départementale	25 €
- Départemental	30 €
- Formation régionale	40 €
- Régional	45 €
- Formation nationale	50 €
- National	70 €
- International C	80 €
- International A / B	100 €

Indemnités valables pour toutes les armes lors des épreuves organisées sur le territoire du CRE BFC.

 **Une journée : 7 heures de présence auprès du Directoire Technique.**
Si présence de plus de 7h, il est recommandé pour le club organisateur de valoriser le travail des arbitres en majorant l'indemnisation (montant libre).

13.4 Formation arbitrage

Le plan de formation de la CRA commence lors de la JNA de début de saison : Journée de formation et passage d'examen QCM pour les candidats aux formations départementales et régionales.

La date et le lieu de la JNA sont fixés par la CRA.

Pour entrer en formation régionale, il faut :



- Participer à la JNA
- Passer le QCM
 - S'il est validé : entrée en formation pratique
 - S'il n'est pas validé : entrée en formation pratique MAIS passage d'un autre QCM en décembre.
 - Si celui-ci est validé : la formation pratique continue
 - Si celui-ci n'est pas validé : arrêt de la formation
 - Ce 2ème passage de QCM se fera au mois de novembre/décembre sous la direction du responsable de l'arme. Les convocations seront envoyées par mail de la CRA directement aux personnes concernées.

Les référents départementaux sont un relais de la CRA et du CRE. Ils transfèrent les informations de la CRA, CNA et FFE concernant l'arbitrage aux clubs et aux arbitres.

Ils établissent avec l'aide des clubs le plan de formation des arbitres interdépartementaux.

Il existe différents niveaux d'arbitre : interdépartemental, régional, national et international.

La CRA met en place les modalités d'obtention et de formation d'arbitrage jusqu'au niveau régional et aide au passage au niveau supérieur (national).

Chaque arbitre entrant en formation régionale se verra remettre un livret de formation. Ce livret individuel est à donner au référent arbitrage de chaque compétition, il pourra regarder les évaluations précédentes et le cas échéant remplir la fiche compétition.

Diplôme d'arbitre national UNSS



Ce diplôme donne un accès privilégié à la formation régional d'arbitrage dans l'arme.

Tout titulaire de ce diplôme doit prendre contact avec la CRA avant le 15 septembre afin de se faire connaître.

Pour valider le diplôme d'arbitre régional dans l'arme, il faut :

- Participer à la JNA
- Se faire évaluer positivement sur une compétition du CRE de BFC. Cette évaluation doit être faite par le responsable de l'arme dans la CRA.

Il faut au préalable contacter la CRA pour s'assurer que le responsable de l'arme soit présent lors de la compétition arbitrée.

13.4.1 Arbitre départemental

Pour entrer en formation d'arbitre départemental, il faut être de la catégorie M15.

Pour entrer en formation pratique, il faut :

- Passer le QCM lors de la JNA de septembre/octobre
- 15 points : QCM acquis – entrée en formation

Moins de 15 points : entrée en formation pratique MAIS doit repasser le QCM en novembre/décembre de l'année (cession de rattrapage)

Le QCM d'arbitrage est composé de :

- 20 questions en 30 minutes
 - 12 questions communes aux 3 armes
 - 8 questions spécifiques à chaque arme

Le format du cursus de formation et d'évaluation est laissé libre à la convenance de chaque département sous la responsabilité du référent départemental de la CRA.

Les attendus d'un arbitre départemental :

- Être apte à entrer en formation régionale
- Gestion du matériel – la sécurité
- La gestuelle
- Gestion de la poule – appel des tireurs – tenue de la feuille
- Application du T 170 1 et 2ième groupes, vue sur le 3 et 4ième
- Savoir donner la phrase d'armes (aux 3 armes)
- Attitude : montrer de l'assurance
- Armes conventionnelles : Déterminer les actions – déterminer l'attaquant



La validation des diplômes départementaux se fait, lors d'une réunion CRA janvier ou juin, en accord entre au moins le responsable départemental, le référent de l'arme CRA et le responsable CRA.

13.4.2 Arbitre Régional

Pour entrer en formation d'arbitre régional, vous devez être au moins dans la catégorie M17 et avoir le diplôme d'arbitre départemental.

Les seniors pratiquants en compétitions depuis plusieurs saisons peuvent se présenter directement au régional sans avoir le départemental, **après accord de la CRA**.

Pour entrer en formation pratique, il faut :

- Passer le QCM d'arbitre régional lors de la JNA du mois de septembre/octobre
- 25 points : QCM acquis – entrée en formation

Moins de 25 points : entrée en formation pratique MAIS doit repasser le QCM en novembre/décembre de l'année (cession de rattrapage)

Le QCM d'arbitrage est composé de :

- 30 questions en 30 minutes
 - 20 questions communes aux 3 armes
 - 10 questions spécifiques à chaque arme

Le candidat devra valider au moins 3 journées d'arbitrages : à minima

- Au moins 1 épreuve individuelle
- Au moins 1 épreuve par équipe
- Au moins 1 épreuve au-dessus de la catégorie M15 (se référer au tableau en 11.2.)
- Pour rappel, les évaluations sont faites sur les compétitions à partir de la catégorie M15.

Le candidat devra pour valider sa formation :

- Participer à la JNA
- Participer à la journée de formation de la CRA de BFC en plus de la JNA (dans les 2 ans)
- Avoir fait remplir son livret de formation

Le livret de formation est donné par le candidat à l'évaluateur avant le début de la compétition – s'adresser au Directoire Technique. Attention, pas de feuille volante.

Les attendus d'un arbitre régional :

- Être apte à arbitrer au niveau national
- Idem que le départemental
- Connaissance du règlement FIE – application des « fautes et sanctions »
- Être sûr de soi – gestion de la pression lors d'un arbitrage d'une finale ou match difficile
- A l'épée : savoir gérer les sorties de piste – les corps à corps – touche à terre
- Au sabre : bonnes décisions sur les touches en milieu de piste
- Détection des pannes et règlementation
- Tenue correcte exigée

Les arbitres nationaux de la région BFC qui souhaitent se présenter à un examen régional dans une autre arme, passent le QCM de l'arme choisie et sont évalués sur deux compétitions de niveau M17 au minimum.



La validation des diplômes régionaux se fait, lors d'une réunion CRA janvier ou juin, en accord entre au moins le référent de l'arme CRA et le responsable CRA.

13.5 Arbitre National

Pour se présenter à l'examen national, il faut avoir 17 ans avant le 31 aout et 1 an de pratique au niveau régional. Le candidat est présenté par la CRA aux sessions de juin ou de septembre de l'année N. La CRA organisera une forme de tutorat pour les candidats en formation nationale.

13.6 Référent arbitrage

Personne mandatée par la CRA pour superviser la formation des arbitres sur les compétitions et le bon déroulement des matchs arbitrés. Il est défrayé en fonction de son diplôme par l'organisateur de la compétition.

Le cas échéant, il aura toute autorité sur les arbitres en formation régionale, et même de niveau supérieur, pour changer une phrase d'armes incorrecte (à lui d'expliquer pourquoi cette modification). Lorsqu'un référent est présent sur une compétition, il est préférable de le présenter et d'expliquer son rôle aux compétiteurs et parents.

13.7 Liste des Evaluateurs

Dans la mesure du possible, le candidat ne sera pas évalué par son Maître d'armes.

NOM et PRENOM	FLEURET	EPEE	SABRE
AVIS Valentin	X	X	
BOBIO Thomas			X
BOUVIER Fabien			X
BURLA Marco			X
CHOPARD Denis		X	
FARGEAS Claire		X	
GAWLAS Richard	X	X	X
GUENET Jean Marc	X	X	X
GUILLIER Coralie			X
JOURDA Axel		X	
MAZIRE Jehanne	X	X	X
PETITOT Jean-Louis	X		
PICCIOLI Laurent			X
ROBERT Antoine		X	
SCHAUSS Lucas			X
VIDAL Philippe	X		
ZOLD Beata			X
A l'extérieur de la Bourgogne-Franche-Comté	CTR ou Responsable CRA de la Région d'accueil OU un arbitre national ou international		

Les référents régionaux :

- Sabre : Marco BURLA
- Fleuret : Alexandre GARNIER
- Epée : Alexandre BONTEMPS—SALPOINTE

13.8 *Stage national*

Il se déroule dans les différents centres d'entraînements fédéral

Pour participer il faut :

- Faire acte de candidature auprès de la CRA,
- Être arbitre régional,
- Avoir moins de 18 ans lors du stage.

La CRA propose des arbitres à la CNA qui convoque les personnes retenues.

13.9 *Sabre Laser - arbitre régional*

Pour la validation du diplôme, il faudra :

- Avoir validé son QCM – possibilité de rattrapage durant la saison sportive,
- Avoir participé à au moins 2 formations pendant la saison,
- Avoir été évalué sur au moins 2 compétitions pendant la saison des formations sont proposées lors de chaque compétition dans la région.

ANNEXES

Fiche d'inscription au calendrier régional

Fiche à renvoyer avant le 15 aout, dernier délai

CLUB :

INTITULE DE LA COMPETITION :

DATES CHOISIES (prévoir si possible plusieurs dates) :

Intégration au classement régional : OUI NON

L'organisation d'une compétition dépendant des contraintes locales (disponibilité de salles) et de contraintes de calendrier, il est fortement recommandé d'envisager plusieurs dates afin de trouver la date la plus harmonieuse possible au regard de ces impératifs.

Les organisateurs de tournoi doivent, s'ils le peuvent, proposer plusieurs dates au cours de la saison. La date du tournoi sera ensuite étudiée pour validation par la commission d'armes.

Pour l'inscription au calendrier régional, merci de lire les conditions (ch.5.5 du règlement sportif BFC)

Pour indiquer les catégories concernées, mettre une croix dans les cases correspondantes
Si la compétition a lieu par équipe, merci de le préciser en mettant un "E" dans la case

Il est impératif de renvoyer cette fiche de renseignements. Le calendrier de la prochaine saison sera présenté à l'ETR fin juin puis au Comité Directeur qui suivra. La transmission des renseignements hors délai risque d'entraîner un déséquilibre et des incohérences dans le calendrier.

Exemple : 2 tournois ou 1 tournoi et 1 circuit élite le même jour concernant les mêmes catégories. De même des renseignements transmis tardivement ou incomplètement ne permettront pas d'inscrire ces épreuves dans le classement régional (pour ceux qui en ont fait la demande).

En demandant l'inscription de cette compétition au calendrier régional, le club de organiseur du tournoi accepte de respecter le cahier des charges des tournois du circuit régional Bourgogne-Franche-Comté.*

Nom et signature du représentant du club

**Ne pas respecter le cahier des charges pourrait entraîner la suppression du tournoi au calendrier la saison suivante.*

Fiche de demande de candidature à l'organisation d'un championnat LRE BFC

Fiche à renvoyer avant le 15 aout

Le club demande l'organisation du Championnat Régional Bourgogne Franche-Comté.

	Samedi						Dimanche					
	FH	FD	EH	ED	SH	SD	FH	FD	EH	ED	SH	SD
M9												
M11												
M13												
M15												
M17												
M20												
SENIORS												
VETERANS												

Pour indiquer les catégories concernées, mettre une croix dans les cases correspondantes
Si la compétition a lieu par équipe, merci de le préciser en mettant un "E" dans la case

Rappel : La date des championnats est établie fin juin par l'ETR et est prioritaire par rapport aux dates des tournois.

En demandant l'organisation d'un championnat régional, le club de accepte de respecter le cahier des charges du Championnat Régional Bourgogne Franche-Comté.*

Nom et signature du représentant du club

**Ne pas respecter le cahier des charges pourrait entraîner une suspension d'organisation de championnat pour le club organisateur la saison suivante.*

Demande de candidature à l'organisation d'un stage régional

Fiche à renvoyer avant le 30 août

Le club demande l'organisation du stage régional de :

Automne* Hiver* Printemps*

Nombre de places :

Lieu du stage :

Salle à disposition :

Matériel à disposition :

Adresse de l'hébergement :

Adresse des repas :

Temps de trajet entre lieu du stage et hébergement :

Comment effectuer ce trajet :

Le club , par l'intermédiaire de son président, , s'engage à prendre toutes les dispositions nécessaires pour accueillir le stage régional de

* Rayer les réponses inutiles